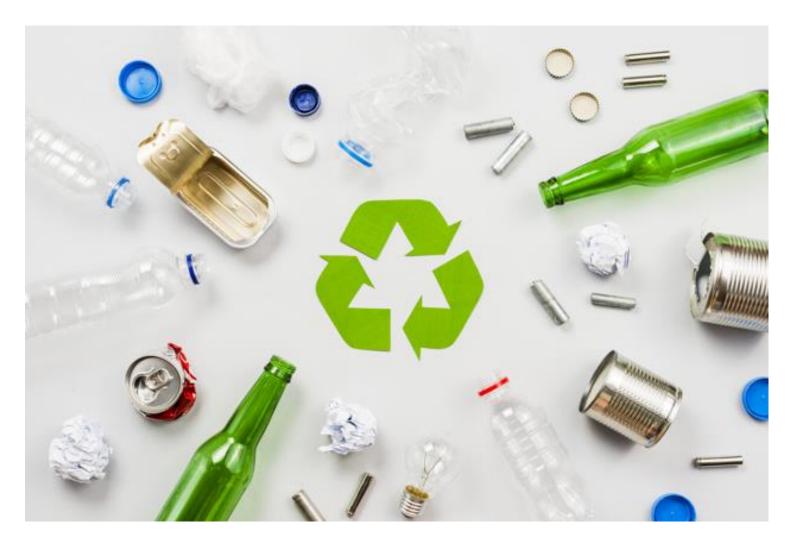




RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



AG du 27/09/23

Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 - MATE

Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-

Table des matières

1 (CONTEXTE	4
1.1	Présentation : coopération intercommunale	4
1.2	Modalités d'exploitation du service	6
2	NIDICATEUDO TECUNIONES	-
2	INDICATEURS TECHNIQUES	/
2.1	La collecte des déchets ménagers et assimilés	
2.1.		
2.1. 2.1.	· · · · · · · · · · · · · · · · ·	
2.2	Autres collectes	20
2.2.		
2.2.		
2.3	Le traitement et valorisation	20
2.3.		
2.3.		
2.3.		
2.3.		
2.3.	5 II.4.3. La valorisation énergétique	25
3 1	NDICATEURS FINANCIERS	26
3.1	Dépenses de fonctionnement du service*	26
3.2	- Modalités de financement du service	27
3.2.		
3.2.		
3.2.	3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)	28
3.3	- Analyse des Coûts : matrice comptacoût	
3.3.		
3.3.		
3.3.		
3.3.	4 Nature des produits principaux en 2022	29
4 1	LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN)	30
4.1	Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire	30
4.2	- Quantités collectées en déchèterie	30
4.3	- Quantités totales	30
	MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS UDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	32
5.1		
5.1.	Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	
5.1.	·	
5.1.		
5.1.	4 Le CODOEC	32
5.1.	5 Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)	34

6	SYNTHESE ET PROJETS	35
6.1	Bilan des actions en 2022	35

1 CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2022.

1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 27 241 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2023).

Le SICTOM des Couzes assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupement. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

Population communale municipale - INSEE 01/01/2023

Communes	Hab.
AYDAT	2 5 1 1
BESSE ET ST ANASTAISE	1 476
CHADELEUF	434
CHAMBON SUR LAC	418
CHAMPEIX	1 424
CHANONAT	1712
CHASTREIX	227
CHIDRAC	531
CLEMENSAT	120
COMPAINS	127
COURGOUL	61
COURNOLS	233
CREST (LE)	I 279
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	338
ESPINCHAL	95
GODIVELLE (LA)	16
GRANDEYROLLES	53
LUDESSE	509
MONTAIGUT LE BLANC	891
MONTGRELEIX	41
MUROL	610
NESCHERS	855
OLLOIX	312
PARDINES	296

Communes	Hab.
PICHERANDE	318
PLAUZAT	I 758
SAINT AMANT TALLENDE	I 752
SAINT CIRGUES SUR COUZE	351
SAINT DIERY (dont Creste)	530
SAINT DONAT	200
SAINT FLORET	246
SAINT GENES CHAMPESPE	216
SAINT NECTAIRE	765
SAINT PIERRE COLAMINE	250
SAINT SANDOUX	980
SAINT SATURNIN	1 160
SAINT VICTOR LA RIVIERE	249
SAINT VINCENT	416
SAULZET LE FROID	284
SAURIER	269
SOLIGNAT	518
TALLENDE	I 502
TOURZEL RONZIERES	200
VALBELEIX	132
VERNET SAINTE MARGUERITE LE	311
VERRIERES	72
VODABLE	193
TOTAL:	27 241

Selon les chiffres INSEE au 1er janvier 2023, la population du territoire du SICTOM des Couzes est de 27.241 habitants au lieu de 27.094 habitants au 1er janvier 2022, soit une augmentation de 0,5 %. En 10 ans la population a augmenté de 4,39 %.

SICTOM DES COUZES



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 258 870 hectares.

1.2 Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Natu	re du service	Mode de gestion	Prestataires
	Collecte ordures ménagères	Régie directe	-
COLLECTE	Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
	Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	PAPREC Auvergne
	Accueil - exploitation	Régie directe	-
	Evacuation des bennes de déchets jusqu'aux plateformes de valorisation	Prestation de service	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Collecte déchets dangereux (huile moteur inclue)	Prestation de service	CHIMIREC Massif Central
DECHETERIE	Collecte des Déchets électriques Collecte des Textiles Collecte des Meubles Collecte des DASRI	Eco-Organismes	Ecosystem Refashion Eco Mobilier DASTRI
	Collecte des Piles Collecte des Néons - Lampes		Corepile Ecosystem

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat. Néanmoins, la réglementation impose aux producteurs l'obligation de traitement des déchets mis sur le marché. La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet de développer des éco-organismes qui aident les collectivités financièrement et logistiquement sur la mise en place de nouvelle collecte.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, il s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service		Flux	Prestataires
	Quai de transfert	OM - TS	Transport : PAPREC Auvergne
COLLECTE	Traitement des ordures ménagères	ОМ	VERNEA
	Tri des emballages	TS	PAPREC Auvergne
		Cartons	PAPREC Auvergne
	Traitement des divers types de déchets	Gravats	COLAS Gerzat
DECHETERIE		Encombrants	VERNEA
DECHETERIE		Bois	BOILON
		Ferraille	PRAXY
		Déchets dangereux	CHIMIREC
PLATEFORME DE	Broyage et compostage des déchets	Dáchatavarta	ECOVERT-BOILON
DECHETS VERTS	verts	Déchets verts	Co-compostage
ENFOUISSEMENT	Stockage en ISDND	-	-

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La collecte des déchets ménagers et assimilés

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- <u>Ordures ménagères et assimilées</u> : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
 - Ordures ménagères « strictes » : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
 - <u>Ordures ménagères résiduelles</u> : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
 - <u>Collecte sélective</u> : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
 - Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.
- Déchets occasionnels : déchets collectés en déchèteries.

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Uls sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

La collecte sélective en points propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre.

Sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie).

2.1.1 La collecte en bacs

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T depuis septembre 2015, ainsi qu'un véhicule de remplacement. Un camion de 16T a été acheté en 2017 pour les communes difficiles d'accès.

2.1.1.1 Modalités

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages recyclables. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

2.1.1.2 Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques +	C1 à C3	Jusqu'à C6
campings		

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	Pas de collecte sélective	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques +	C1	Jusqu'à C3
campings		

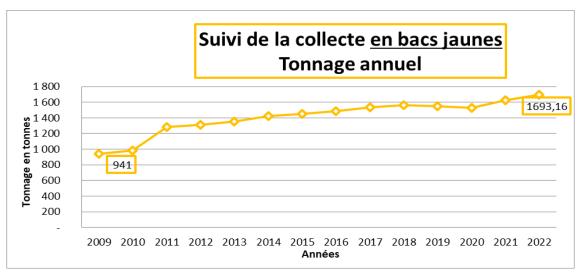
2.1.1.3 Tonnages collectés

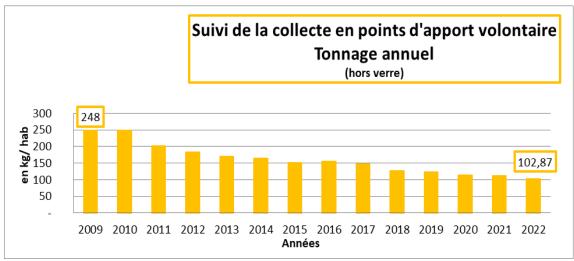
Collecte sélective des emballages :

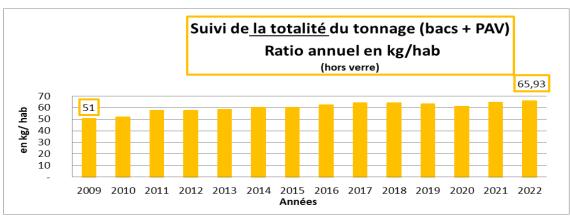
BACS : En 2022, 1.693,16 tonnes ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit <u>une augmentation</u> <u>des tonnages de 4,20% par rapport à 2021.</u>

PAV : Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent 102,87 tonnes, soit une diminution de 8,12 %.

TOTAL: Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages au 1^{er} mai 2021, on constate que le <u>ratio à l'habitant est passé à près de 66 kg/hab/an</u> (64 kg/hab/an en 2021).





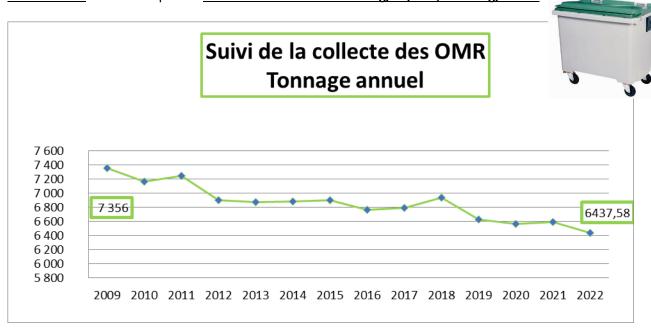


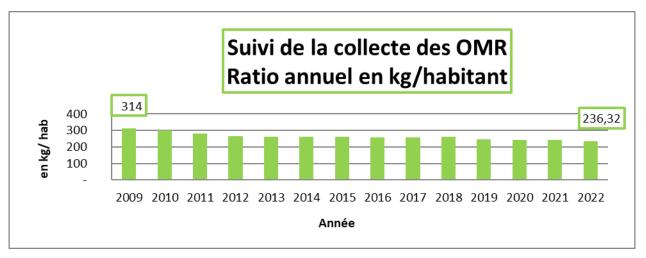
A noter : seulement trois communes ne sont pas équipées de bacs collecte sélective (Courgoul, la Godivelle et Montgreleix). Ils ont accès à des points propres.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri PAPREC (anciennement ECHALIER) à Clermont-Ferrand.

Collecte des ordures ménagères et assimilées :

En 2022, le tonnage total concerné par la collecte ordures ménagères est de **6.438 tonnes**, <u>le tonnage</u> <u>est en baisse</u>. Cela correspond à <u>un ratio à l'habitant de 236 kg/an/hab, soit -7kg/2021 !</u>





Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation VERNEA, géré par le VALTOM.

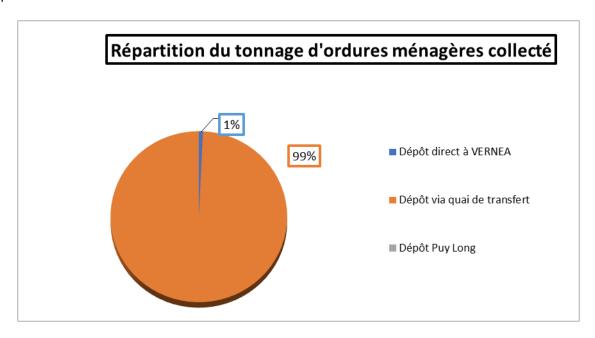
2.1.1.4 Synthèse collecte en bacs

Matériaux collectés <u>en bacs</u>	2021 2022		2021		Evolution	en kg/an/hab
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	en tonne	Kg/all/llab
Ordures ménagères	6 593,78	243,37	6 437,58	236,32	-2,37%	-2,90%
Collecte sélective	1 624,88	59,97	1 693,16	62,15	4,20%	1,73%
Total	8 218,66	303,34	8 130,74	298,47	-1,07%	-1,60%
population (municipale)	27 094		27 241		0.54%]

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères et le tri sélectif collectés par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA sont occasionnels.

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km
Saint-Diéry	VERNEA	PAPREC ECHALIER	41 km
Saint-Diéry	Centre de tri	PAPREC ECHALIER	44 km

Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :



2.1.2 La collecte en apport volontaire

2.1.2.1 Modalités

La collecte en apport volontaire sur le territoire est composée ainsi :

	Verre	Multi	Huile	Piles
	verre	matériaux	noire	Files
Nombre de contenants	202	203	32	46
Type de contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Borne
Tonnage collecté ménager 2022	1 280,56	102,87	10,75	2,839
Tonnage collecté ménager 2021	1 280,92	111,85	17,50	2,103
Evolution en %	0 %	- 8%	- 39 %	+ 35 %

Les colonnes multimatériaux sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 116 colonnes sur les points propres ainsi que 87 colonnes isolées (soit 203 colonnes multimatériaux).

Les colonnes à verre sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 61 colonnes sur les points propres ainsi que 141 colonnes isolées (soit 202 colonnes à verre).

Vous avez peut-être vu ces nouvelles colonnes, de tri sélectif ou de verre, installées dans certains hameaux du territoire. En 2021 et 2022, 87 colonnes de tri et 21 colonnes à verre ont été déployées. Celles-ci sont destinées à desservir des zones du territoire encore non équipées en contenant de collecte adéquat. Dans cette dynamique, le SICTOM souhaite remplacer l'ensemble de ses bacs de collecte par des colonnes.

D'ici 2026, toutes les communes du SICTOM des Couzes seront équipées en tout colonne.



En 2018, des bornes pour stocker les piles ont été distribuées aux communes, permettant de faciliter l'apport des usagers. Elles sont ensuite ramenées en déchèteries pour être collectées par la société COREPILE.

Les bornes sur les points propres étant cassées, ou ayant disparus, la solution de les implanter en mairie ou dans les petits commerces évite la dégradation suite aux intempéries.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

Les conteneurs multimatériaux (collecte sélective) ainsi que pour le verre sont collectés par les Etablissements PAPREC (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies via des contrats avec des repreneurs.

Les huiles de vidange sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

2.1.2.2 Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, près de 1 395 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2022 sur les points d'apport volontaire.

Mat (2021		2022		Evolution
Matériaux collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
Verre	1 280,92	47,02	1 280,56	47,01	-0,03%
Multimatériaux (corps creux et plats en mélange)	111,85	4,11	102,87	3,78	-8,12%
TOTAL	1 392,77	51,13	1 383,43	50,78	-0,68%
population (municipale)		27 094		27 241	

TI-th death.	20)21	20	Evolution	
Huile de vidange	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Tonnes Kg/an/hab.	
TOTAL	17,50	0,65	24,71	0,91	40,41%
population (municipale)		27 094		27 241	

2.1.3 La collecte en déchèterie

2.1.3.1 Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

Veyre-Monton (SBA) pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

Saint-Genès-Champanelle (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet le Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'usager doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

2.1.3.2 Horaires d'ouvertures

	MONTAIGUT LE BLANC	<u>BESSE</u>
	Route de Reignat	RD 978 – Chilosa
	63320 MONTAIGUT LE BLANC	63610 BESSE
	04.73.96.72.11	04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu	9h-12h / 14h-18h	FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	VEYRE-MONTON	SAINT GENES CHAMPANELLE
	RD 213	RD 96
	Lieu-dit la Nave	Route de Nadaillat
	63960 VEYRE-MONTON	Theix
	04.73.64.74.44	63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
		04.73.87.31.47
Lun		FERMÉE
Mar	9h 13h30 / 13h30h 10h	
Mer	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	
Jeu	(1011 ett fillver)	9h-12h / 14h-18h
Ven		
Sam	8h-19h (18h en hiver)	

2.1.3.3 Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Pour les Professionnels :
- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 15 ou 25 € HT le passage par dépôt (selon le type du véhicule).
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

2.1.3.4 Fréquentation

	2021								
Déchèterie			Services				Services		Evolution
	Particuliers	Pro.	communaux	Total	Particuliers	Pro.	communaux	Total	
Besse	7 380	293	553	8 226	7 646	429	687	8 762	+ 6,52 %
Montaigut	19 595	53	704	20 352	11 483	31	479	11 993	- 41,07 %
TOTAL	26 975	346	1 257	28 578	19 129	460	1 166	20 755	- 27,37 %

La fréquentation est en baisse de près de 27 % en 2022 suite à la fermeture de la déchèterie de Montaigut le Blanc le temps des travaux de mise aux normes de septembre à décembre 2022.

2.1.3.5 Les différents apports en bennes gravitaires

Lors de la création des déchèteries sur le territoire en 2000, la collecte séparée des 6 flux ci-dessous a été mise en place pour :

- Les cartons,
- Le bois,
- Le tout venant (encombrants),
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets verts.

La société PAPREC AUVERGNE a été missionnée par le SICTOM des Couzes afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Afin d'améliorer la captation de déchets valorisables, des nouveaux flux sont apparus en déchèterie permettant aux usagers d'augmenter la valorisation des déchets.

2.1.3.6 La collecte des radiographies

Le SICTOM des Couzes a signé une convention en 2018 avec l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical), qui collecte les radios gratuitement.

2.1.3.7 La collecte des D.A.S.R.I.

Présentation:

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boites dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

Quantités collectées :

Les boites fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 50 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Retrouvez le tonnage en page 17.

2.1.3.8 La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 31 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ».

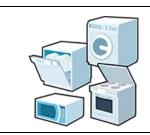
En 2022, déchèteries comprises, 79,19 tonnes ont été collectées sur notre territoire, soit le même tonnage que l'année précédente.

2.1.3.9 La collecte des DEEE

Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1^{er} Juillet 2022, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

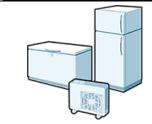
Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

Le gros électroménager hors froid



Ce flux regroupe tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eaux ou encore les lave-vaisselles. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lavelinges par exemple).

Le gros électroménager froid



Ce flux regroupe tous les gros appareils qui produisent du froid. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.

Les écrans



On retrouve dans ce flux tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.

Les petits appareils



Cette vaste famille regroupe **tous les autres appareils de petite taille,** de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou <u>les téléphones portables</u>. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.

2.1.3.10 La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2018, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à renouveler la convention tripartite entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. La société CHIMIREC réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1^{er} Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

En 2019, le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour que les cartouches d'encres de nos déchèteries soient collectées gratuitement. Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les collectait. Cette récupération permet à la Ligue, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer, notamment auprès du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.

2.1.3.11 La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a renouvelé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

	Les matériels d'éclairage (DEEE professionnels de la catégorie 5)
	Les dispositifs médicaux (DEEE professionnels de la catégorie 8)
Cd FEU	Les instruments de surveillance et de contrôle (DEEE professionnels de la catégorie 9)
	Les lampes (DEEE ménagers de la catégorie 5)

2.1.3.12 La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, <u>les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits</u>. Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

2.1.3.13 La collecte des meubles

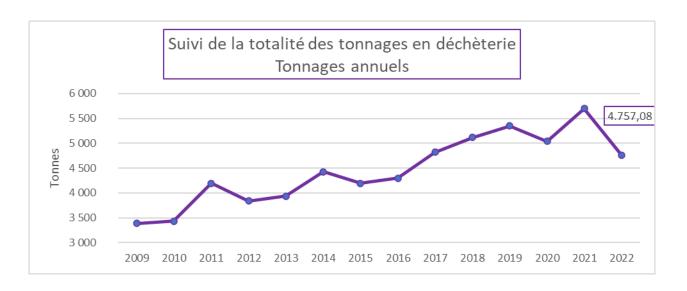
Une benne « ECOMOBILIER » a été installée à la déchèterie de Montaigut le Blanc depuis mars 2019 qui est destinée à recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas).

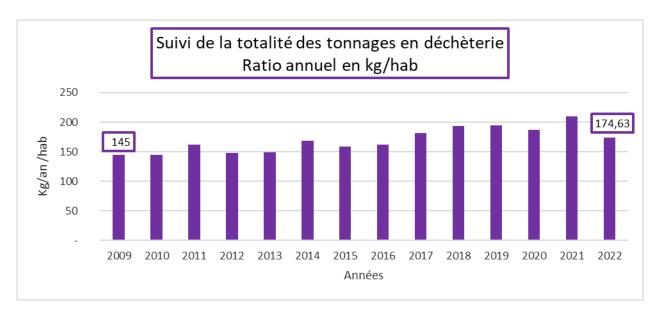
2.1.3.14 Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		20)21	20)22	Evolution
	Materiaux collectes	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
	population (municipale)		27 094		27 241	
	Gros cartons	190,41	7,03	183,62	6,74	-4,09%
	Ferrailles	172,28	6,36	181,54	6,66	4,81%
	Bois	928,22	34,26	821,56	30,16	-11,97%
	Encombrants VERNEA	1517,48	56,01	1260,42	46,27	-17,39%
	Gravats valorisés plateforme de valorisation	1506,40	55,60	1181,88	43,39	-21,97%
	Déchets verts	810,00	29,90	730,85	26,83	-10,26%
	D.E.E.E. dont :	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	50,33	1,86	35,73	1,31	-29,39%
	- Gros électroménager froid	37,24	1,37	27,73	1,02	-25,94%
	- Ecran	18,16	0,67	12,16	0,45	-33,39%
Déchets	- Petit appareil de mélange	32,41	1,20	29,29	1,08	-10,11%
valorisés	- Lampes et tubes fluorescents	0,57	0,02	0,73	0,03	27,38%
	TOTAL	138,71	5,12	105,64	3,88	-24,25%
	Pneus		3,04	61,68	2,26	-25,60%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,88	0,14	3,97	0,15	1,74%
	Huile noire	14,85	0,55	13,95	0,51	-6,57%
	Piles	2,10	0,08	2,84	0,10	34,27%
	Tissus	7,46	0,28	9,19	0,34	22,53%
	Mobilier Eco Mobilier	133,70	4,93	78,94	2,90	-41,28%
	Cartouches d'encre	0,10	0,00	0,08	0,00	-20,43%
	Radiographie	0,10	0,11	0,10	0,10	0,00%
	Sous total	5508,15	203,30	4636,26	170,19	-16,28%
	Gravats non valorisés	112,34	4,15	63,18	2,32	-44,06%
	Encombrants Puy-Long	40,62	1,50	30,08	1,10	-26,35%
Déchets non	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	32,84	1,21	27,46	1,01	-16,83%
valorisés	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,30	0,01	0,11	0,00	-64,86%
	Amiante lié	-	-	-	-	-
	Sous total	186,10	6,87	120,83	4,44	-35,43%
			,			
	Total des apports	5694,25	210,17	4757,08	174,63	-16,91%

En 2022, le tonnage total collecté en déchèteries est de 4.757,08 tonnes. <u>Le ratio à l'habitant a diminué,</u> il passe de 210 à 174,6 kg/an/hab. soit une baisse de près de 17 % dû en partie à la fermeture de la déchèterie de Montaigut le Blanc le temps des travaux de mise aux normes.





2.1.3.15 Quantités de DMA collectés de 2010 à 2020 sur une base 100

ANNEE	Pop munic.	ОМ	TRI SELECTIF	VERRE	DECHET.	Huiles PAV + Déch	Textiles PAV + Déch	TOTAL	Kg/hab /an	Base 100 en kg/hab/an
2010	24 103	7 166,0	1 234,0	810,0	3 409,0	12,6	4,3	12 635,9	524,25	100,00
2011	25 875	7 245,0	1 483,6	900,0	4 174,8	23,0	13,3	13 839,7	534,87	102,03
2012	26 037	6 900,0	1 497,0	905,0	3 838,5	12,7	12,0	13 165,2	505,63	96,45
2013	26 096	6 872,0	1 523,0	918,0	3 925,4	14,0	61,0	13 313,4	510,17	97,31
2014	26 227	6 886,6	1 585,1	966,0	4 548,7	13,1	91,0	14 090,5	537,25	102,48
2015	26 386	6 903,8	1 604,7	971,8	4 271,7	14,1	99,6	13 865,7	525,49	100,24
2016	26 516	6 764,9	1 643,8	1 013,6	4 355,7	10,3	108,1	13 896,5	524,08	99,97
2017	26 580	6 794,2	1 681,6	1 032,0	4 838,4	18,0	125,2	14 489,4	545,12	103,98
2018	26 678	6 935,7	1 690,7	1 140,0	5 160,0	15,5	124,0	15 065,9	564,73	107,72
2019	26 826	6 629,8	1 672,5	1 135,1	5 327,4	25,1	125,1	14 915,0	555,99	106,05
2020	26 931	6 565,0	1 641,0	1 238,0	5 017,2	24,7	104,4	14 590,3	541,77	103,34
2021	27 094	6 593,7	1 736,7	1 280,9	5 671,9	17,5	80,4	15 391,1	568,06	108,36
2022	27 241	6 437,6	1 796,0	1 280,5	4 733,9	24,7	79,1	14 351,8	526,85	100,50

2.2 Autres collectes

2.2.1 Filets et bâches

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Pour faciliter ces collectes, le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry. En 2022, elles se sont déroulées les mardis 17 et 31 mai. 54 exploitations ont participé permettant de collecter :

 Films d'enrubannage
 22.9 T (9.7 T en 2021),

 Bâches d'ensilage
 4.1 T (5 T en 2021),

 Filets
 7.5 T (9.5 T en 2021),

 Ficelles
 2.4 T (2.1 T en 2021).

2.2.2 Collecte ponctuelle d'amiante

Cette collecte ponctuelle a débuté en septembre 2020 et se déroule tous les trimestres sur une demi-journée. Elle a été mise en place afin d'éviter la présence d'amiante dans les bennes gravats des déchèteries. En effet, les bennes contenant de l'amiante doivent être dépolluées et cela engendre des coûts supplémentaires assez conséquent.

Sur l'année 2022, 73 usagers sur le territoire syndical ont pu bénéficier du service (106 en 2021), ceci représente 9,91 tonnes collectées soit 5T de moins qu'en 2021.

Rappel des conditions de participation les plus importantes :

- Limité à 100 kg/an et par foyer
- Prise de rendez-vous obligatoire
- Conditionner l'amiante dans le big bag fourni par la collectivité
- Remorque obligatoire

2.3 Le traitement et valorisation

2.3.1 Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes

Tous les déchets collectés sont traités et/ou valorisés de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement
	OMR	Incinération avec production d'électricité
		Enfouissement après stabilisation
OMA		
	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière
	Verre	Recyclage matière

	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière		
	Bois	Recyclage matière		
	Carton	Recyclage matière		
	DASRI	Incinération avec cogénération		
	Déchets dangereux	Incinération avec récupération d'énergie		
	Dechets dangereux	Recyclage matière		
	Déchets verts	Co-Compostage		
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière		
	Meubles	Recyclage matière		
DECHETERIE	ivieubles	Incinération avec récupération d'énergie		
DECHETERIE	Ferraille	Recyclage matière		
	Gravats	Recyclage matière,		
	Gravats	Enfouissement		
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthanisation		
	Huile de vidange	Incinération avec récupération d'énergie		
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière		
	Tout-venant	Incinération avec récupération d'énergie		
	Piles	Recyclage matière		
	Pneus	Recyclage matière		
	Textile	Recyclage - Réemploi		

2.3.2 Localisation des unités de traitement et valorisation existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SICTOM des Couzes :

Unités de traitement ou de valorisation	Adresse (siège social)	Flux
VERNEA	Clermont-Ferrand	OMR Tout-venant
ISDND Puy-Long	Clermont-Ferrand	OMR - Gravats
CHIMIREC	Mende	Déchets dangereux, huile alimentaire, huile moteur
PROCAR	Joze (63)	Pneus
PRAXY	Issoire (63)	Cartons Ferraille Meubles
ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local	Déchets verts Bois
COLAS	Gerzat (63)	Gravats
VEOLIA	Gerzat (63)	DEEE

2.3.3 Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes

Le Réemploi, le recyclage, la valorisation matière, biologique, énergétique sont les différents moyens mis en œuvre par le SICTOM des Couzes afin de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés.

2.3.3.1 La valorisation matière - En centre de tri

2.3.3.1.1 Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalier à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par CITEO.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri PAPREC.

Tonnogoo collectés	2021		2022	Evolution	
Tonnages collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)	27 094		27 241		
Journaux Magazines	305,77	11,29	323,63	11,88	5,27%
Carton	557,62	20,58	533,63	19,59	-4,82%
Briques alimentaires	30,16	1,11	30,66	1,13	1,12%
Bouteilles plastique PET	78,04	2,88	70,60	2,59	-10,03%
Bouteilles plastique PEHD	63,19	2,33	61,42	2,25	-3,32%
Emballage acier	53,86	1,99	46,64	1,71	-13,88%
Emballage alu	9,10	0,34	10,09	0,37	10,31%
Petit alu (capsules, opercules)	6,14	0,23	5,92	0,22	-4,10%
Papiers de bureautique	21,43	0,79	49,70	1,82	130,67%
Pots et barquettes (flux en dvpt)	40,40	1,49	55,24	2,03	35,98%
Films PE	35,90	1,33	33,66	1,24	-6,74%
Autres Papiers	45,57	1,68	96,14	3,53	109,82%
Refus	454,84	16,79	442,75	16,25	-3,18%
TOTAL freinte déduite	1702,00	62,82	1760,11	64,61	-
Total	1 736,73	64,10	1 796,03	65,93	2,86%

^{* (}Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés a légèrement diminué. Elle représente 25% du tonnage. <u>Des efforts sur le tri sont encore à réaliser, la moyenne nationale étant à 15,4%.</u>

En effet, le refus de tri est très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités (Coût supplémentaire engendré : 329,34€ TTC/tonne).

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2022. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tannagas sartanta	20)21	20	Evolution	
Tonnages sortants	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		27 094		27 241	
Briques alimentaires	9,11	0,34	54,60	2,00	496,11%
Bouteilles plastique PET	49,44	1,82	128,54	4,72	158,59%
Bouteilles plastique PEHD	25,28	0,93	118,02	4,33	364,33%
Emballage acier	13,00	0,48	50,14	1,84	283,61%
Emballage alu	3,00	0,11	8,00	0,29	165,23%
EMR PCNC (Journaux- magazines + cartons bruns)	264,41	9,76	811,74	29,80	205,34%
EMR PCNC (papiers cartons d'emballages + cartons bruns déchèterie	768,30	28,36	599,28	22,00	-22,42%
Pots et barquettes (flux développement)	15,81	0,58	49,77	1,83	213,10%
Films PE (sachets souples plastiques)	3,00	0,11	49,76	1,83	1549,72%
Total	1 151,35	42,49	1 869,85	68,64	61,53%

^{* (}Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

Une hausse de 61,53% est constatée sur les tonnages sortants par rapport à l'année 2021 qui est dû notamment aux stocks 2021 évacués par le centre de tri.

2.3.3.1.2 Repreneurs et rachat de matières

Le SICTOM des Couzes reste propriétaire de toutes les matières de la collecte sélective une fois triées, sauf des Journaux-Magazines et Gros de Magasin, propriétés du VALTOM.

Le SICTOM des Couzes, après avoir mis en concurrence plusieurs repreneurs via une consultation avec le SIVOM Alpin, a établi des contrats de reprise pour l'ensemble des flux de la collecte sélective listés cidessous :

Matériau trié	Filière de reprise*	Repreneurs	Siège Social
Cartons EMR (5.02)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Option Filière	VALORPLAST	Paris (75)
Cartons déchèteries	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
(1.05)	Option Tillere	REVITAC	
Emballages en acier	Option Filière	ARCELORMITTAL France	Saint-Denis (93)
ELA / Tétra (5.03)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en	Option Filière	Regeal Affimet	Paris (75)
aluminium	Option Tillere	Regeat Attitlet	
Verre	Option Filière	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy
Verre	Option i mere	Oriviandiactaring	(42)
Journaux – magazines	Option fédération	NORSKE SKOG	Golbey (88)
Gros de Magasin	Option fédération	SAICA	Laveyron (26)
Papiers de bureautique	Option fédération	Ets Echalier PAPREC	Saint Ours les Roches
Pots et barquettes	Pas de filière	CITEO	Paris (75)

* Option filière :

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux
- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières Matériaux et garanti à zéro par les Sociétés Agréées,
- Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat.

* Option fédération :

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations,
- Les Fédérations garantissent des prix de reprise positifs ou nuls,
- Prix différent selon les collectivités,
- Prix négocié entre la collectivité et son repreneur.

La fin du barème F de CITEO prévue initialement au 31/12/2022 a été prolongé d'un an car le cahier des charges du nouveau barème n'était pas finalisé.

Le nouveau barème G sera donc proposé à partir du 1^{er} janvier 2024.

2.3.4 La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

2.3.4.1 Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **1.307,01 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2021	2022	Evolution											
Déchèteries		broyage et transport : ECOVERT- BOILON - compostage : agriculteurs , PRAXY et BOILON	810,000	645,740	-20,28%											
Services municipaux			ECOVERT-BOILON compostage: agriculteurs,	ECOVERT- BOILON	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	ECOVERT-	83,200	62,780	-24,54%
Particuliers	VALTOM				100,975	161,890	60,33%									
Campings				118,430	259,770	119,34%										
Professionnels			48,660	106,590	119,05%											
TOTAL D	ECHETS VI	ERTS	1 161,265	1 236,770	6,50%											

2.3.4.2 Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

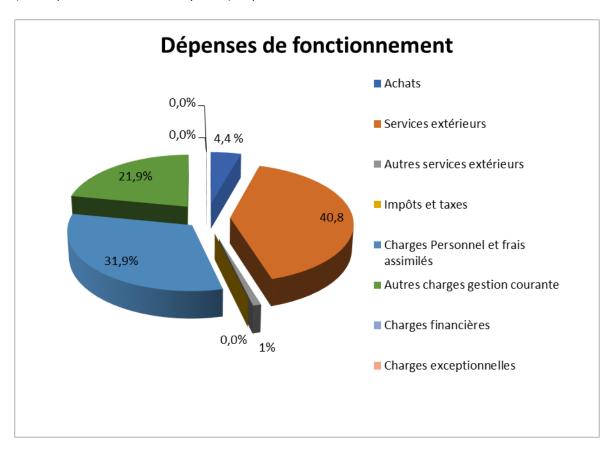
2.3.5 II.4.3. La valorisation énergétique

Le SICTOM des Couzes valorise 40% de ces tonnages en valorisation énergétique, principalement les ordures ménagères.

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses de fonctionnement du service*

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 : **4.955.741,33€** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Pour rappel, le SICTOM des Couzes est partiellement assujetti à la TVA.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

Collecte des Points Propres - Ets PAPREC : 92.554,14 €

Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : 181.657,35 €

Collecte des déchets dangereux (DMS) : CHIMIREC : 6.778,61 €

Utilisation des déchèteries hors SICTOM : 206.251,21 €

Traitement des encombrants et ordures ménagères : 1.061.413,33 €

Refus de tri : 148.882,26 €

Les refus de tri sont les déchets non recyclables issus de la collecte sélective. Ces refus ont des coûts onéreux puisque les frais comprennent un double transport et un double traitement (déchets transportés au centre de tri, triés puis transportés jusqu'à VERNEA pour être incinérés).

Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

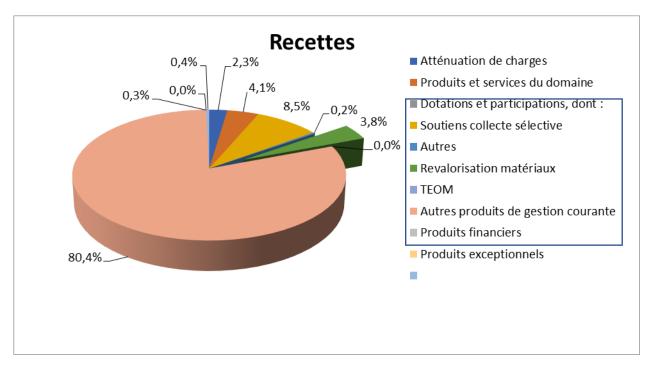
Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : 971.369,72 €.

3.2 - Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2022 : **5.319.110,78** € (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :

3.2.1 Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :



Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 385.081,56 €

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM): 84.765,15 €

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : 294.257,65 €

Vente des DEEE : 6.058,76 €

Aides versées par les Eco-organismes : 415.110,85 € CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : 364.018,21 €

Soutien papier (CITEO) : 25.552,33 €

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3.760** € ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **1.769,80** €

ECO MOBILIER (collecte) : **17.317,41 €**Soutien REFASHION (vêtements) : **2.693,10 €**

Revalorisation de matériaux ferraille déchèteries (VALTOM) : 26.892,31€

3.2.2 Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communeutés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuel ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'usager.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM globale collectée : 4.040.866,00 €

3.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 16,50 € par passage pour les camionnettes et 27,50 € TTC pour véhicule inférieur à 3,5

tonnes.

Redevance collectée : 980,00 €

♦ Redevance Campings :

Redevance collectée : 70.250,00 €

3.3 - Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

3.3.1 Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

	Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab					
	Ordures	V	Tri sélectif	Déchets des	Autres services (plateforme	TOTAL
	ménagères	Verre	(PAP/PAV)	déchèteries	déchets verts, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,5	133,74
2018	80,9	0,23	21,21	32,2	1,51	136,05
2019	79,36	1,76	20,39	31,39	0,41	133,31
2020	82,51	1,60	15,14	32,81	-1,65	130,41
2021	84,43	1,11	22,62	35,53	1,11	144,80
2022	85,23	1,56	10,81	37,03	1,28	135,91

3.3.2 <u>Contribution</u> à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation pros en déchèterie)

	Répart	Répartition par flux de déchets / ligne synthèse contribution €/hab					
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif	Déchets des	Autres services	TOTAL	
	Ü		(PAP/PAV)	déchèteries	déchets verts, quai de transfert, site)		
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98	
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56	
2019	78,62	1,12	19,38	29,85	3,51	132,48	
2020	82,31	1,18	20,33	31,26	3,68	138,76	
2021	85,30	1,08	22,17	32,03	1,39	141,97	
2022	90,64	1,15	23,60	34,08	1,48	150,95	

3.3.3 Nature des charges principales en 2022

	E	n euros détaillés HT	Evolution 2022/2021 25% 89%
Postes de charges	2021 2022		
Charges fonctionnelles (structure + com)	222.402,00€	277.139,00€	25%
Charges de prévention	80.089,00€	151.724,00€	89%
Charges de pré collecte	97.655,00€	71.589,00 €	-27%
Charge de collecte	1.475.668,00€	1.732.124,00 €	17%
Charges de transport	303.499,00€	266.828,00€	-12%
Charges de traitement	1.023.203,00€	1.018.059,00€	-1%
Total des charges (hors traitement)	3.001.152,00€	3.444.511,00€	15%

3.3.4 Nature des produits principaux en 2022

Donton de mundicita		En euros détaillés HT		
Postes de produits	2021	2022	Evolution 2021/2020	
	Produits industrie	els dont :		
Ventes de matériaux	190.142,00€	422.062,00€	122%	
Autres produits	5.875,00€	6.076,00€	3%	
Soutiens Sociétés agréées	318.465,60€	515.269,00€	62%	
	Aides don	t:		
Reprise des subventions d'investis.	7.979,00€	7.979,00€	0%	
Subventions de fonctionnement (2021parts sociales, 2022)	6,00€	24.725,00€	411983%	
Aides à l'emploi	0,00€	0,00€	0,00 %	

4 LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

4.1 Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an						
Collecte	des	ordures				
ménagère	S					
Collecte sé	elective	en bacs				
jaunes						
Collecte sé	elective	en apport				
volontaire (verre)						
Collecte sé	Collecte sélective en apport					
volontaire						
Sous total						
TOTAL						
Taux de va	lorisatio	on				

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
257.0	255.6	262.4	0.47.40	242.00	2.42.27	
257,9	255,6	260,4	247,10	243,80	243,37	236,32
56,2	57,7	58,7	57,70	56,70	59,97	62,15
38,8	38,8	42,8	42,31	45,97	47,65	47,01
5,8	5,6	4,8	4,6	4,21	4,13	3,78
			104,61	106,88	111,75	112,94
358,7	357,7	366,7	351,71	350,68	355,12	349,26
28,10%	28,54%	28,99%	29,74%	30,48%	31,47%	32,34%

Nb : 112,94 / 349,26 = 32,34 %

Volumes en kg/hab./an
Collecte sélective en apport
volontaire (huile)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0,6	0,6	0,2	0,4	0,4	0,6	0,9

4.2 - Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an					
Collecte en déchèterie					
(valorisé)					
Collecte en déchèterie (non					
valorisé)					
TOTAL					
Taux de valorisation					

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
156,60	174,00	178,60	183,46	170,87	203,30	170,19
5,50	7,70	15,80	16,00	16,60	4,24	4,24
162,10	181,70	194,40	199,46	187,47	207,54	174,43
96,61%	95,76%	91,87%	91,96%	91,15%	96,73%	97,45%

Nb: 170,19 / 174,63 = 97,45 %

4.3 - Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an				
Déchets valorisés				
Déchets non valorisés				
TOTAL				
Taux de valorisation				

49,42%	E4 400/	50 700 /	50.00 0/	E4 600/	/	54,0%
520,80	539,40	561,10	551,17	538,15	562,81	523,69
263,40	263,30	276,20	263,10	260,40	247,64	240,56
257,40	276,10	284,90	288,07	277,75	315,17	283,13
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

Nb : 283,1/523,8 = 54,06%

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Taux de valorisation 2021 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
1%	9%	35%	6%	37%	12%

Taux de valorisation 2022 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0%	10%	32%	6%	40%	12%

5 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

5.1 Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

5.1.1 VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- La sensibilisation en porte à porte sur les nouvelles consignes du tri,
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

5.1.2 La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur à l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

<u>Il est primordial de distinguer la prévention du tri</u> car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

5.1.3 Le Programme de Prévention des déchets ménagers

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

En 2015, un décret les rend obligatoire. Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention qui s'est déroulé de 2013 à 2015.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) va être mené pour la période 2024-2030. Celui-ci est en cours de construction.

5.1.4 Le CODOEC

En 2019, le SICTOM des Couzes signe un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) avec le VALTOM qui s'est achevé en 2021. En 2022, le SICTOM signe un CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire). Le SICTOM se fixe des objectifs sur 5 ans (plus une année de bilan) pour répondre aux différentes réglementations en place concernant la gestion des déchets.

Une multitude d'indicateurs doivent être suivis selon les différentes réglementations en vigueur. Ils sont indiqués dans le tableau suivant :

		Année de r	éférence	Données		
		Valeur VALTO	Valeur Collectivité	SICTOM		2026
		M	Collectivité	2022	Objectifs SICTOM	
Améliorer la valorisation matière des DMA (taux de valorisation matière)	2018	52.2 %	39,8% (222,8 kg/hab)	53,8% (298,7 kg/hab) (+14%)	55 % ***	307,7 kg/hab
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	2018	87 %			92 % ***	
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	542 kg/hab.	518,8 kg/hab.	555 kg/hab (+6,9%)	- 8 % *	477,3 kg/hab
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	260,4 kg/hab.	236,3 kg/hab (- 9,25%)	- 37,5 % ***	162,7 kg/hab
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	41,7 kg/hab.	48,4 kg/hab (+16,1%)	- 50 % ***	32,6 kg/hab
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab.	117,2 kg/hab.	93,8 kg/hab (-19,9%)	- 50 % ***	58,6 kg/hab
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	39,1 kg/hab.	22,0 kg/hab (-48,8%)	- 25 % ***	29,3 kg/hab
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	46,6 kg/hab.	47,4 kg/hab (+1,7%)	- 21 % ***	36,8 kg/hab
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	12,7 kg/hab.	16,3 kg/hab. (25,7%)	15,6 kg/hab (25,2%) (-0,5%)	19,5 % ***	12,4 kg/hab
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	52,7 kg/hab.	40,9 kg/hab.	55,77 kg/hab (+36,4%)	- 12 % ***	36,0 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/		0,06% (0,37 kg/hab)	0,06% (0,34kg/hab) (+0%)	2.7 % *	15,1 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/		0%	0%	100 % **	100%

5.1.5 Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2021	Réalisé en 2022	Reste à réaliser <u>sur 2 ans</u>
Développer des sites en pied d'immeuble	30	3	1	26
Développer des sites en bourg/quartier	60	11	7	42
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	30	6	104
Vente de composteurs individuels	1 853	754 (soit 189/an en moyenne)	140	959 (soit 479.5/an)

6 SYNTHESE ET PROJETS

6.1 Bilan des actions en 2022

PREVENTION:

Cibles	Actions	Tâches
Scolaires & Grand public	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre d'interventions en école : 9 Nombre d'élèves sensibilisés : 282

Cibles	Actions	Tâches
Campings	Accompagnement dans le compostage	Accompagnement dans la réduction des déchets pour les structures qui accueillent du public, en leur permettant de détourner les déchets produits au sein de leur structure. 1 nouveau camping a rejoint l'accompagnement du SICTOM (Le Bois de Gravière à Besse). L'activité de compostage a été reprise sur 3 campings (Marais Les Fougères à Murol, L'Europe à Murol, Le Domaine du Lac à Aydat).





Cibles	Actions	Tâches
Etablissements	Accompagnement dans le compostage	1 composteur grande capacité supplémentaire installé à l'ESAT du Ceyran à St Sandoux. Début du suivi du compostage au collège Pavin (Besse) mis en place avec Etablissements Témoins.





Cibles	Actions	Tâches
US <i>AG</i> ERS	Compostage de quartier	7 nouveaux composteurs installés à Chambon sur Lac, Montaigut-le-Blanc, Neschers, Plauzat (2), Saint-Floret, Saint- Vincent







Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Sensibiliser les usagers au compostage	140 composteurs et bioseaux ont été distribués au total, soit la moitié moins par rapport à 2021. Pour rappel, dans le cadre du STGDO, 1853 composteurs doivent être distribués. Pour favoriser l'acquisition d'un composteur par les usagers, la gratuité de ceux-ci a été décidée. - 22 stands d'informations aux usagers, à la demande des communes : Champeix, Montaigut-Le-Blanc, Besse, Aydat, Egliseneuve d'Entraigues, Saurier, Saint-Vincent, Chidrac, Picherande, Courgoul, Chanonat, Saint-Donat, Chadeleuf. - 4 stands de distribution de composteurs : Aydat, Chanonat et Saint-Diéry.







Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Opération « Adopte une poule »	Suite au succès rencontré en 2021, l'opération « Adopte une poule », a été relancée. 140 familles participantes et 280 poules distribuées. 3 journées de distribution sur 5 sites : Saint-Victor-La-Rivière, Saint-Diéry, Chidrac, Saint-Sandoux et Saint-Saturinin







Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire	Tonnage détourné en 2022 grâce au partenariat : Environ 9,2T (1,9 tonnes de plus par rapport à 2021) Coût du partenariat en 2022 : 1200 € Economie réalisée sur le traitement : 920 € Economie réalisée sur le transport : 460 €
Boutique: Merrredi et samedi de Uth à Fil. vendredi de Sh à Ph	Economie réalisée sur le transport : 460 €
	avec la Ressourcerie Pays

COMMUNICATION:

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles pour bulletins municipaux	Article sur les actions du SICTOM des Couzes : toutes les communes

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	01/02/2022 : Inauguration du composteur de Montaigut-Le-Blanc 04/04/2022 : Inauguration du composteur de Saint-Floret 04/05/2022 : Inauguration du composteur de Saint-Vincent 07/05/2022 : Communication « Adopte 2 poules » 16/09/2022 : Déploiement des colonnes 26/11/2022 : Inauguration du composteur de Neschers

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers Le Summer HEBDO	04/02/2022: Inauguration de composteurs à Plauzat 11/02/2022: Pause-café au composteur de Montaigut-Le- Blanc 18/03/2022: Travaux de la déchèterie de Montaigut-Le- Blanc 08/04/2022: Stand au marché de Champeix 15/04/2022: Distribution de composteurs 22/04/2022: Programme de la Cité des Jardins de Champeix 29/04/2022: Bilan de « Tous au compost » 06/05/2022: Cité des Jardins de Champeix 20/05/2022: Cité des Jardins de Champeix 20/05/2022: Inauguration du composteur de Chambon-sur- Lac 29/07/2022: Marché nocturne de Champeix 05/08/2022: Collecte d'amiante 09/09/2022: Travaux en déchèterie 23/09/2022: Présentation des colonnes de tri 30/09/2022: Installation des colonnes à Saint-Donat 07/10/2022: Campagne de lavage des bacs 21/10/2022: Traitement des déchets & recrutement VTA 04/11/2022: Brûlage des déchets verts 11/11/2022: Adopte 2 poules 02/12/2022: DuoDay 09/12/2022: Distribution de sacs de tri 16/12/2022: Distribution de poules 30/12/2022: Inauguration de composteur à Montaigut-Le- Blanc

☐ Sictom des Couzes

Une nouvelle commune est touchée par le virus du compostage : Plauzat !

Ce virus-là est le bienvenu car il reproduit ce qui se passe dans la nature avec la formation de l'humus !

Inauguration des sites

L'inauguration des deux nouveaux sites de compos-tage (un vers l'école et le deuxième dans un lotisse-ment) s'est déroulée vendredi dernier, en présence de Roger Jean Meallet, président du Sictom des Couzes, conseiller régional et maire de Champeix, de Florence Lhermet, vice-présidente et adjointe au maire de Saint-Amant-Tallende, de Jean Desvignes, maire de Plauzat, de Jean-Ma-rie Tournadre, 4º vice-président et adjoint au maire de Plauzat, ainsi que de nom-breux élus et des nouveaux utilisateurs de ces composts.

Après les discours d'usage, Garance Rugraff, du service prévention, épaulée par un travailleur d'un Esat, en a expliqué le fonctionnement.

Actions phares

Une des actions phares du Sictom des Couzes, pour réduire les déchets, consiste donc à installer des composteurs partagés dans le but de la poubelle ordures ménarépondre à la Loi de transition gères d'ici 2024.

energétique pour la croissance verte (LTECV) avec pour obsensibilise de plus en plus de la poubelle ordures ménapeuvent préfèrer un composdistribution de poules avec
le programme « Adopte une
Sictom propose différents mopoule », qui va d'ailleurs être
réconduit cette année.

Reserved des prix préfèrentiels.



Inauguration du composteur sur le parking de l'école (masque enlevé pour la photo).



Inauguration du composteur sur le parking du lotissement chemin de Régeny.

jectif de diminuer de 50 % la personnes qui prennent part

branchages) et pour ce faire, teur/ - vous pouvez appe-le Sictom réfléchit à l'instal- ler le 04 73 96 77 75 ou bien lation d'aires de broyage sur les communes où il viendrait couzes prevention@orange.fr. broyer avec son broyeur.

Dans le même état d'es-

part de déchets alimentaires à ce compostage. Certains prit, il y a eu l'an passé la

Les composts nécessitent un apport en broyat (taille des www.valtom63.fr/compos envoyer un mail à sictomdes

Annick D'HIER (CLP)

■ Montaigut-le-Blanc

· Entretien des chemins : la réparation de la pente la plus raide du chemin de Chazoux, qui se détériore

d'Agglo Pays d'Issoire, parfois secondée par les employés municipaux.

> · Une future déchetterie pour Montaigut : la déchetterie de Montaigut va fermer mi-avril pour trois mois de chantier de réhabilitation, à l'initiative du Sictom des Couzes.

> Le projet sera présenté lors d'une réunion publique d'infor-mation, le mardi 22 mars à 20 h à la salle des fêtes.

Une déchetterie voisine sera bientôt choisie pour accueillir les usagers habituels de celle de Montaigut-le-Blanc pendant la durée des travaux.

■ Montaigut-le-Blanc

« Café compost », une belle initiative!



Pause-café pour parler compostage

Coralie (élue municipale), Hélène et Marilyne, les trois « référentes compostage » (les « miss compost » comme elles disent), ont eu la bonne idée d'organiser, samedi dernier, un « café compost » directement sur le parking du composteur (route des Mou-lins, derrière le stade) pour informer les personnes non inscrites qui pouvaient être in-téressées, pour faire connaissance avec les utilisateurs et envisager des animations en lien avec le sujet du compostage en fonction des envies et

suggestions le tout agrémenté de café, jus de fruit et vien-noiseries... Garance Rugraff, du service Prévention du Sictom des Couzes, était présente pour répondre aux questions techniques sur le fonction-nement des composteurs. On remarque que le compostage collectif est déjà un succès puisqu'en seulement deux mois, avec une moyenne de vingt familles inscrites, les composteurs sont remplis aux trois-quarts pour ce qui est de Montaigut, une cellule pleine à Champeix !

□ Sictom des Couzes

Collecte d'amiante à St-Diéry

gratuite réservée aux partiuliers est organisée sur le site du Sictom des Couzes, à Saint-Diéry, une fois par trimestre. La dernière a eu lieu le 28 juin dernier, permettant à 25 particuliers de bénéficier de ce service ; 2,7 tonnes ont ainsi été collectées.

Une collecte d'amiante te une fois collecté ? Il est transporté et évacué sur un site de stockage où il sera enfoui.

Pour rappel, l'amiante est un déchet dangereux, il faut le manipuler avec précaution.

Une prochaine collecte aura lieu le 27 septembre, et seulement sur inscription et nsi été collectées. prise de rendez-vous en télé-Mais que devient cet amian-phonant au 04 73 96 77 75.

☐ Sictom des Couzes

Distribution des composteurs individuels sur le marché

Vendredi dernier, l'équipe du Sictom des Couzes était présente sur le marché de Champeix, afin de distribuer les composteurs individuels qui avaient été précommandés, et de renseigner le public sur le compostage, le fonctionnement d'un composteur,

et le jardinage au naturel. M. Roger Jean Meallet, maire de Champeix, conseiller régional et président du Sictom des Couzes, était présent, accompagné de Florence Lhermet, vice-présidente.

Plusieurs personnes se sont arrêtées sur le stand pour bénéficier des conseils des inter-

Pour en savoir plus ou pour commander un composteur, vous pouvez vous rendre sur le site Internet : https://sic tomdescouzes.fr/ ou appeler le 04 73 96 77 75.

Le Sictom viendra de nou veau à Champeix dimanche 1" mai, à l'occasion du marché aux plantes, dans le cadre du week-end « Cité des jardins ». L'équipe tiendra un stand sur la place du Pré, de 9 h à 17 h. Le programme de ce week-end sera communiqué prochainement.

□ Sictom des Couzes

Bilan de la quinzaine « Tous au compost »

L'opération « Tous au compost » est déjà terminée. Du 26 mars au 10 avril, les ac-teurs du compostage se sont mobilisés pour proposer des animations partout en France. Le Sictom a proposé 10 événements sur son territoire : distributions de compost et broyat, inauguration de sites de compostage et « Parlons compost » sur les marchés.

La météo n'a pas été au rendez-vous, deux animations ont été annulées pour cause de neige et vent violent. Malgré tout ce sont près de 80 personnes qui ont pu être sensibilisées! Le Sictom reste actif le reste de l'année, alors restez connectés!

Contact : compostage.sic tomdescouzes@gmail.com. Tél. 04 73 96 77 75

☐ Sictom des Couzes

Inauguration d'un nouveau composteur



L'inausuration du composteur

Le lundi 9 mai, c'était au tour de la commune de Chambon-sur-Lac d'inaugurer son composteur, qui a trouvé place aux abords de la mairie.

Étaient présents : Roger Jean Meallet, président du Sictom, maire de Champeix et conseiller régional, Florence Lhermet, vice-prési-dente du Sictom, adjointe à Saint-Amant-Tallende, Amélie Pancracio, 1º adjointe au Chambon, quelques personnes qui se sont portées volontaires pour bénéficier de ce dispositif et Garance Rugraff, du service prévention du Sic-

tom, qui a donné toutes les explications nécessaires au bon fonctionnement du com-

À signaler que le Sictom des Couzes sera présent sur le « Micro Festival Mobile » de Saurier, le 28 mai de 10 h à 22 h, organisé par la Ressourcerie du Pays d'Issoire, qui se délocalise pour son pre microfestival!

Toute la journée, des balades faune et flore, des stands d'info sur la transition écologique, des ateliers DIY, des concerts, des expositions. Buvette et food-truck.

Sictom des Couzes - Les déchèteries se modernisent

Le Sictom des Couzes a lancé un projet de réhabilitation de ses déchèteries.

De nouveaux aménagements vont être effectués afin d'assurer et développer un service optimi-sé et adapté pour la collecte des déchets sur le territoire.

Les travaux commenceront d'abord à la déchèterie de Montaigut-le-Blanc qui sera fermée pendant trois mois à compter du 12 septembre. Le projet, qui a été présenté lors d'une réunion publique à Montaigut le 22 mars, comprend :

- la mise aux normes de l'accessibilité aux bennes pour le public avec l'installation de dispositifs anti chute et d'une signalétique adaptée. Des travaux de sécurisation du site avec, notamment, le réaménagement des voies de circulation pour séparer les flux automobiles d'entrée et de sortie et la création d'un accès réservé aux
- camions d'enlèvement des bennes.

 La création d'un espace pour le réemploi.

 Le déplacement et la protection des locaux de

- stockage des déchets électriques, des déchets dangereux et des colonnes à huile.

 – Le remplacement du dispositif de débourbage.

 – Le renouvellement de la clôture ainsi que l'ins-
- tallation d'un système de vidéosurveillance.
- La plantation de végétaux autour du site pour une meilleure intégration paysagère.

Durant toute la durée des travaux de la déchè-terie de Montaigut-le-Blanc, les usagers devront se rendre à la déchèterie de Besse. Exceptionnellement, les habitants des communes de l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que ceux de Saint-Sandoux et d'Olloix pourront se rendre à la déchèterie

Une fois les travaux réalisés à Montaigut, ce sera au tour de la déchèterie de Besse de bénéficier d'une réhabilitation. La date des travaux n'est pas encore arrêtée et dépendra de la bonne

avancée du premier chantier. Le montant global des travaux est estimé à 900 000 €.

Sictom des Couzes - La campagne de lavage des bacs est lancée



Lavage des bacs de regroupement jaunes.

Après les bacs ordures ménagères en mai dernier, c'est au tour des bacs jaunes de se refaire une beauté.

Une laveuse a été louée et une équipe dédiée a été missionnée. Les bacs sont lavés et désinfectés une fois par an afin de garantir un bon fonctionnement et leur propreté,

Seuls les bacs de regroupement sont concernés. La campagne est prévue sur un mois.

Sictom des Couzes - Comment fonctionne le traitement de vos déchets



Site du Sictom à Saint-Diéry - © Sictom.

Vous connaissez le Sictom des Couzes, qui couvre pas moins de 47 communes, soit plus de 27 000 habitants, mais connaissez-vous vraiment son fonctionnement pour le traitement des déchets ?

des accuess? Le Sictom des Couzes a été créé en 1982 pour collecter quotidiennement les déchets ménagers.

Auparavant enfouis sur le site de stockage à Saint-Diéry, les déchets collectés dans les bacs ordures ménagères sont acheminés depuis 2014 sur le pôle de valorisation Vernéa à Clermont-Ferrand qui traite 230 000 tonnes de déchets, essentiellement nar incinération.

nont-Fernand qui traite 230 000 tonnes de déchets, essentiellement par incinération. Les autres déchets, collectés dans les bacs jaunes de tri sélectif, sont dirigés au centre de tri Paprec à Clermont-Fernand. Une fots triés par grande famille de déchets, ils sont stockés en balles pour être expédiés dans les différentes filières de recuchan

filières de recyclage. Mais il existe une étape avant de diriger ces déchets sur les pôles de valorisation, le quai de transfert.

Cette installation sur le site à Saint-Dièry est la propriété du Valtom. Elle permet de regrouper les déchets collectés par les camions poubelle et de les compacter dans des gros porteurs afin de les acheminer jusqu'aux lieux de traitement, et ce pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques : diminution du nombre de véhicules sur les routes, diminution de l'impact sur l'environnement, diminution de dépenses d'énergie et de rejets de CO₂ et diminution du coût financier sur le transport.

Sictom des Couzes

Distribution des sacs de tri. Le Sictom des Couzes organise une distribution de sacs de tri sélectif depuis le mardi 29 novembre et ce jusqu'au vendredi 23 décembre dans les hameaux où les colonnes de tri sont déployées. Les agents passeront les soirs de semaine ou le samedi matin. Cette distribution est entièrement gratuite, en aucun cas de l'argent ne sera demandé aux habitants lors de celle-ci.

Sictom des Couzes

De nouvelles colonnes de tri



Colonne installée à Saulzet-le-Froid.

Dix-sept nouvelles colonnes d'emballages (tri sélectif) sont arrivées et complétent les 23 mises en place en août, ainsi que sept colonnes de verre, soit 11 avec celles déjà installées.

verre, sont i avec cenes orga instances. Les communes concernées par le déploiement de la semaine dernière sont Chambon-sur-Lac, Saint-Donat, Saubzet-le-Froid, Espinchal, Egliseneuve-d'Entraigues, Le Vernet-Sainte-Marguerite et Saint-Floret.

net-Sainte-Marguerite et Saint-Floret.
Pour connaître l'emplacement du point de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site Internet du Sictom des Couzes: www. sictomdescouzes.fr.

mations sur le brûlage des déchets à l'adresse https://www.vailtom63.fr/_/non-au-brulage-desdechets.../.

Le Sictom des Couzes a mis en place un dispostiff d'aide à l'achat mutualisé de broyeurs de branches.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet suivant : https://sictomdescouzes.fr/accueil/ broyeur/.

Sictom des Couzes -Opération « Adopte deux poules »



Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, le Sictom des Couxes relance une distribution de poules.

reduction des accines, le sictom des course relance une distribution de poules.

Une poule peut manger entre 120 et 150 kg de restes de repas et d'épluchures par an, soit la production d'un foyer de quatre personnes. Grâce à ce « traitement » gratuit, les déchets ne sont plus transportés ni incinérés, mais valorisés sur place, et en échange vous avez de bons œufs frais!

Si vous souhaîtez recevoir deux poules gratuitement, vous devez transmettre au Sictom votre numéro de téléphone, un justificatif de domicile et le contrat d'adoption de poules signé. Les inscriptions pour participer à ce projet sont

Les inscriptions pour participer à ce projet sont ouvertes jusqu'au 18 novembre en téléphonant au 06.74.82.20.12.

Plus d'infos : //sictomdescouzes.fr/2022/11/02/ derniere-distribution-de-poules-2022/.

Sictom des Couzes - Opération « J'adopte une poule »



L'équipe du Sictom en distribution - © Annick D'Hier.

Toutes les poules ont trouvé un foyer pour l'an-née 2022 ! Les dernières distributions se sont déroulées le 26 novembre à Saint-Saturnin et Saint-Diéry, en présence de Roger Jean Meal-let, le président du Sictom des Couzes et de

Florence Lhermet, vice-présidente. L'engoue ment pour cette opération conforte le Sictom dans le choix de cette action qui grâce aux 280 noules distribuées cette année, évitera près de 40 tonnes de biodéchets.

Sictom des Couzes - DuoDay à l'Esat du Ceyran

Pour la seconde fois, le Sictom des Couxes a rour la seconde tots, le siction des Course à participé au DuoDay en partenariat avec l'Es-at du Ceyran. Il s'agit d'une journée nationale pour partager son quotidien avec une personne en situation de handicap, concept pioté chaque année par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées afin d'agir concrètement pour l'inclusion par l'emploi.

Le DuoDay c'est accueillir, à l'occasion d'une journée, une personne en situation de handicap,

en duo avec un professionnel volontaire. Cette journée permet de se rencontrer, de créer des vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Le Sictom a eu le plaisir d'accueillir à nouveau Stéphane sur les suivis de sites de compostage. Cette journée lui a permis de mettre en pratique ce qu'il avait appris l'année d'avant et



Stéphane à l'œuvre - ⊕ Sicto

d'apprendre davantage sur le métier de guide composteur. Il a pu également participer à la conception d'une animation sur la création des éponges Tawashi.

Sictom des Couzes - Un nouveau composteur à Saint-Julien



Inauguration du composteur de Saint-Julien - © Annick D'Hier.

Après un premier composteur installé à l'entrée de Montaigut-le-Blanc et devant son grand succès, un deuxième vient d'être installé à l'entrée ouest de Saint-Julien. Il a été inauguré maine passée en présence de Roger Jean Meal-let, président du Sictom des Couzes, maire de Champeix et conseiller régional, de Florence Lhermet, vice-présidente du Sictom, adjointe à Saint-Amant-Tallende, de Julien Guillaume, maire de Montaigut-le-Blanc, Maurice Levet, adjoint, Marie-Lyne Namyst, Hélène Guicque-ro et Christelle Minier, référentes compost, et Matthieu Caradec, responsable du service prévention au Sictom.

Une des actions phares du Sictom des Couzes pour réduire les déchets consiste donc à ins-taller des composteurs partagés dans le but de répondre à la Loi de transition énergétique

pour une croissance verte (LTECV) avec pour objectif de diminuer de 50 % la part de déchets alimentaires de la poubelle des ordures ména-

géres d'xi 2024.

Donc une nouvelle pratique qui sensibilise de plus en plus de personnes qui prennent part à ce compostage.

ce compostage.

Certains peuvent préférer un composteur individuel de jardin, le Sictom propose différents
modèles à des prix préférentiels.

Le compost nécessite un appurt en broyat (taille
des branchages) et pour ce faire le Sictom est en
train de penser à l'installation d'aires de broyage
un les composteurs de l'installation d'aires de proyage
par les composteurs de l'installation d'aires de l'insta sur les communes où il viendrait brover avec son broyeur.

Pour tout renseignement: https://www.valtom 63.fr/composteur/, 04.73.96.77.75, ou bien par mail à sictomdescouzes.prevention@orange.fr.